



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau
chemin privé sur la commune de Chêne-
Bougeries

Du 5 décembre 1961

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de la mairie de Chêne-Bougeries adressée au département des travaux publics en date du 6 juillet 1961, demandant de donner un nom au chemin privé sans issue formé de la parcelle no 1534, file 3;

vu la lettre du service des archives de l'Etat en date du 6 septembre 1961, proposant de donner à ce chemin le nom de "chemin Souvairan";

vu la délibération du Conseil municipal en séance du 21 novembre 1961, demandant au Conseil d'Etat de dénommer "chemin Souvairan" le chemin sans issue, débouchant sur l'avenue Léonard Sismondi;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRETE :

Il est donné le nom de "chemin Souvairan" au chemin privé sans issue débouchant sur l'avenue Léonard Sismondi.

"En mémoire des membres de cette famille qui, au XIX^e siècle, a fourni le plus de membres au Conseil municipal de Chêne, soit pendant soixante-cinq ans, ainsi qu'un officier de mérite Charles Gédéon Souvairan, lieutenant-colonel d'artillerie, auteur de nombreuses études sur cette arme."

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux
Sautter

8 ex.
1 ex.



Certifié conforme
Le conseiller d'Etat délégué :

[Signature]